

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.I. DE CHANIERES

Prélèvement	00149891	Commune	CHERAC
Unité de gestion	0015 - A.I. DE CHANIERES	Prélevé le	vendredi 14 mars 2025 à 09h51
Installation	UDI 000044 - R. SUD DE CHANIERES	par	E. MANTEAU
Point de surveillance	0000000060 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	ROBINET LAVABO SANITAIRE MAIRIE	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	3,4 °C			
Température de l'eau	12,2 °C		25	
pH	7,5 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,05 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,05 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
 Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00149841 Référence laboratoire : 25031202260701

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	2 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	0,66 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,5 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	645 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	<0,2 mg/L	50		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00149891)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 19 mars 2025
Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT